Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

Partage votre engagement

L'ASSURANCE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2019-2020, **en cas d'accident corporel, votre enfant est assuré** auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.
Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous profitez d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Dès juin 2019, rendez-vous sur l'Espace parents de www.saint-christophe-assurances.fr, pour connaître toutes les garanties de l'assurance scolaire de votre enfant.

L'ESPACE PARENTS : VOTRE ESPACE PRIVILÉGIÉ POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES EN LIGNE.

Gratuit, sécurisé, il est accessible 7j/7 24h/24 depuis votre ordinateur, mobile ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

- prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant,
- obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire grâce à notre Foire aux questions,
- télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- **Si l'accident arrive à l'école**, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- **En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'Espace parents ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

LES + DE L'ASSURANCE SCOLAIRE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES :

Des garanties essentielles pour accompagner votre enfant dans sa scolarité :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances [1] :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires [1] ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- dans le cadre de la vie privée.

Votre enfant est aussi protégé [2] :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : **www.saint-christophe-assurances.fr**

AUTO · SANTÉ · HABITATION · GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.
(2) Disponible en formule Confort.

Mutuelle Saint-Christophe assurances - 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris Cedex 05 / Tél : 01 56 24 76 00 / www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - SIREN 775 662 497 -
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI.

DEI 116 Global 2019/2020 - Crédits photos : Fotolia.com